



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enfants

Question écrite n° 30470

Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'enseignement dispensé aux enfants des gens du voyage. Il souhaiterait connaître de façon précise, pour chacune des années allant de 1986 à 1999, le nombre exact d'enseignants spécialement affectés à cette mission dans le département de Vaucluse.

Texte de la réponse

La fréquentation de l'école par les jeunes tsiganes, même s'ils sont soumis à l'obligation scolaire, reste actuellement assez faible et épisodique à cause de l'empreinte d'une culture essentiellement orale, mais aussi parce qu'elle est étroitement liée aux possibilités de stationnement actuellement insuffisantes. La loi n° 98-1165 du 18 décembre 1998 tendant à renforcer le contrôle de l'obligation scolaire ainsi que le nouveau projet de loi en faveur des gens du voyage, en cours de discussion au Parlement, qui facilitera les possibilités de stationnement, devraient concourir à une scolarisation plus suivie et régulière pour beaucoup d'enfants de tsiganes itinérants. Une enquête nationale récente a permis de constater une hausse de la fréquentation scolaire de l'ensemble des enfants de tsiganes, notamment au niveau de l'école maternelle et dans l'enseignement du second degré, grâce aux actions de sensibilisation auprès des familles, conduites en partenariat avec des associations et moniteurs tsiganes. Depuis 1989, des mesures importantes ont été prises pour la scolarisation des enfants du voyage. C'est ainsi que des structures spécifiques d'accueil sont ouvertes dans les écoles situées à proximité des terrains (classes spécifiques d'accueil, classes spécialisées, classes spéciales dans des groupes scolaires, classe d'adaptation pour enfants itinérants). L'objectif reste la scolarisation dans les classes « ordinaires » de l'école après une remise à niveau. En ce qui concerne plus particulièrement le département du Vaucluse, un travail de sensibilisation mené en partenariat avec l'association régionale d'études et d'actions auprès des tsiganes (AREAT) a conduit un certain nombre de familles à scolariser leurs enfants dans les écoles du secteur. Parmi les actions significatives, il y a lieu de mentionner qu'un dispositif d'accueil a été prévu sur cinq écoles de la ville de Carpentras et qu'une classe d'accueil a été ouverte à l'école Georges-Brassens de Pertuis, prévoyant soutien spécifique et activités communes avec les autres élèves. Par ailleurs une école spécifique à deux classes, installée sur le terrain de stationnement d'Avignon, scolarise aussi certains de ces jeunes et s'efforce d'assurer le lien avec les écoles du secteur grâce à la mise à disposition par l'inspection académique de deux instituteurs spécialisés. Elle accueille les élèves en très grande difficulté scolaire ou rencontrant de gros problèmes d'adaptation scolaire. Enfin le centre national d'enseignement à distance (CNED) assure la scolarisation des élèves tsiganes qui, en raison de la trop grande itinérance de leur famille, ne peuvent pas suivre un enseignement en établissement scolaire. Le centre de Toulouse scolarise les élèves relevant de l'enseignement du premier degré, celui de Rouen les élèves de collège et le centre de Rennes quelques élèves relevant du lycée.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30470

Rubrique : Gens du voyage

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3050

Réponse publiée le : 2 août 1999, page 4726